

## **Communication au Xème colloque du RIUESS**

### **La délibération démocratique concept clé du paradigme de l'ESS ?**

**Eric DACHEUX** (professeur en sciences de la communication, groupe de recherche « Communication et solidarité », Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand)

**DANIEL GOUJON** (MCF Science économique, Institut des Etudes Régionales et des Patrimoines (IERP) - EA 3723, Université de Lyon, F-42023, Saint Etienne, France)

Pour Karl Polanyi, économie et marché sont « *deux concepts hétérogènes* » (2007, p. 65) que la pensée néo-classique a fondu en un seul. Si bien qu'aujourd'hui, dans les représentations des entrepreneurs et celles des citoyens : l'économie, c'est le marché, l'ajustement plus ou moins spontané de l'offre et de la demande. Bien entendu cette vision réductrice est remise en cause par les économistes hétérodoxes, mais elle reste fortement légitimée par l'économie orthodoxe. Il existe même une « démonstration » mathématique de l'équilibre général (Théorème Arrow-Debreu). Certes ce théorème suppose une concurrence parfaite que l'on rencontre peu dans la réalité empirique, mais l'utilisation de l'outil mathématique accorde une aura scientifique que n'ont pas les sciences sociales. Du coup, si la crise actuelle a mis à mal la portée des préconisations néo-libérales, elle n'a pas remis en cause ce « sophisme économiciste » que dénonçait Polanyi. Et ce d'autant plus, que les keynésiens, à nouveau en vogue, ne remettent pas en cause la centralité du marché. C'est pourquoi, il nous semble que pour ouvrir la voie théorique à la conceptualisation d'un modèle économique alternatif et non marxiste, il convient de renoncer à la centralité du concept de marché. Entendons nous bien, il ne s'agit pas de nier la réalité empirique du marché, mais de combattre l'idée de la naturalité du marché. Plus précisément encore, il s'agit de proposer une nouvelle conceptualisation de l'économie qui repose non plus sur un espace empirique et symbolique spécifique à l'ordre économique (le marché), mais qui s'appuie sur un espace empirique et symbolique qui fonde l'ensemble de la société démocratique (l'espace public). Notre société est une société démocratique, c'est-à-dire simultanément, un régime politique particulier marqué par l'instauration d'un espace public (Habermas, 1978, Lefort, 1986) et une société singulière fondée sur elle-même (Castoriadis, 1975). Dans une telle société, c'est la délibération entre égaux qui est le mode de régulation fondateur du vivre ensemble. C'est pourquoi, l'établissement d'un nouveau paradigme économique doit se fonder, non plus sur le marché, mais sur la délibération comme processus d'affectation des ressources productives à des usages alternatifs. Une telle démarche n'est possible que si on se place dans un cadre

épistémologique interdisciplinaire appréhendant ensemble le politique, l'économique et le symbolique(1). De plus, elle n'est pas irréaliste puisqu'elle s'appuie sur l'analyse empirique des pratiques de l'économie solidaire et de certaines caractéristiques de l'économie actuelle(2).

## **1. POUR UNE VISION RENOUVELEE DE L'ECONOMIE**

La diversité des doctrines économiques n'exclut pas la prédominance d'une définition de la science économique celle de Lionel Robbins (1947) : « la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs ». Cette définition qui s'inscrit dans le droit fil de l'école marginaliste (Jevons, Walras, Pareto) permet de développer une approche mathématique qui semble écarter les interprétations idéologiques propres aux autres sciences sociales. Ce qui en fait une science exacte et non une science politique. Cependant, une telle définition de l'économique par son objet principal d'analyse (gérer la rareté des ressources pour répondre aux besoins humains) englobe toutes les activités humaines. La science économique n'a pas de domaine réservé, elle est une façon, parmi d'autres, d'appréhender l'action de l'homme. On peut avoir une conception différente de l'économie en lui octroyant un domaine spécifique. En effet, on voit qu'au delà de la gestion de la rareté, ce qui caractérise l'économie c'est avant tout un système de mise en valeur (monétisation) des activités humaines. Selon cette vision systémique, l'économie a trait à la création (production), répartition et dépense collective de valeur économique (richesses économiques selon les anciens). Cette notion de valeur qui a fait l'objet de débat dans l'histoire de la pensée économique est indissociable de la notion de monnaie, car la monnaie est la forme nominale du produit, c'est elle qui permet la mesure économique des biens et services en les transformant en nombre (B. Schmitt, 1984). Ainsi, la notion de monnaie est un préalable à toute définition et délimitation de l'économique.

Délimiter l'économie comme étant la sphère des échanges monétaires ne veut pas dire pour autant que cette dernière soit autonome, « désencastrée » pour reprendre l'expression de Polanyi. Au contraire, dans la perspective qui est la nôtre, l'économie ne doit pas échapper à la démocratie, elle est un des trois ordres interagissant pour faire société (1.1), conception qui nous conduit à proposer un cadre théorique renouvelé de l'économie rompant radicalement avec la représentation de l'ordre de marché (1.2.).

## **1.1. L'ordre économique : une composante à part entière mais non exclusive de la société démocratique.**

« *La démocratie est la procédure, dans sa version représentative, par laquelle les gouvernés gouvernent, désignent et sanctionnent les gouvernants* » (Leca, 2004). Cette définition de science politique est trop étroite, la démocratie n'est pas uniquement une procédure, c'est aussi un horizon d'égalité, l'instauration d'un espace de médiation, bref une société particulière, une modalité du vivre ensemble qui se distingue de la société traditionnelle et des sociétés autoritaires. Dans cette perspective, étudier la démocratie, c'est aussi s'intéresser à une dimension essentielle de la vie en société : l'économie. On ne peut pas comprendre nos sociétés contemporaines en restant enfermer dans un carcan disciplinaire créant une dichotomie entre politique et économie, alors que dans la réalité empirique, les influences réciproques entre ses deux dimensions sont constantes. Tout d'abord, ce qui constitue le coeur actuel de l'espace public, les mass médias, obéit à une logique économique de profit et de concentration qui met souvent à mal la qualité des informations et le pluralisme de la presse. Ensuite, les acteurs économiques (dirigeants, syndicalistes, représentants consulaires, etc.) sont aussi, très souvent des acteurs politiques prenant positions dans l'espace public. D'un point de vue théorique, comme nous l'apprennent Habermas (1978) et Lefort (1986) la démocratie se caractérise par l'existence d'un espace public où est débattu l'intérêt général. Or, la question de la production et de la répartition des richesses est, inévitablement, prise dans ce débat. Les discussions récurrentes sur le développement durable et la lutte contre l'exclusion en sont une illustration marquante. D'ailleurs, une des causes actuelles du rejet des élites politiques n'est-elle pas l'incapacité de ces dernières à réguler le système économique, à résoudre des problèmes économiques comme le chômage, ou la baisse du pouvoir d'achat (Scharpf, 1999) ? Pourtant, le coup de force opéré par les marginalistes consistant à créer, selon les mots de Walras, « une science économique pure » détachée de la science politique, a conduit à un partage disciplinaire qui empêche trop souvent les analystes non marxistes de saisir cette dimension économique de la société démocratique.

Cependant dire que l'ordre économique est un constituant essentiel de la société démocratique, ne signifie pas que société et ordre économique, démocratie et capitalisme pour parler clair, ne font qu'un. Pourtant certains économistes défendent cette vision singulièrement réductrice de nos sociétés. C'est le cas de Gary Stanley Becker. En effet, pour ce prix Nobel d'économie, le social tout entier peut s'expliquer par le calcul rationnel de

l'individu<sup>1</sup>. En effet, la vie humaine, explique Becker, c'est du temps. Or, le temps est une ressource rare qu'il convient donc de maximiser. Chaque action humaine a donc un coût (le temps passé à cette action) et par conséquent chaque activité humaine est décidée d'après un calcul d'opportunité visant à définir si l'action doit être ou non entreprise. L'individu est donc une entreprise qui maximise son capital (humain) sous contrainte de temps. Dans ce cadre d'analyse, la dimension économique, la dimension politique et la dimension symbolique sont confondues. La société démocratique n'est qu'un vaste marché constitué par l'ensemble des interactions utilitaristes. Thèse que la lecture des travaux historiques de Braudel (1979) permet facilement de rejeter. Ce dernier, définit la société comme étant « l'ensemble des ensembles », un jeu d'alliances et d'oppositions entre des systèmes, des ordres, ayant leur logique propre. Dans cette perspective théorique visant à mettre à jour les différentes composantes de la société, plutôt qu'à rechercher la source unique du social, nous rejoignons Eric Forgues (2000). Pour ce penseur toute société humaine résulte de l'interaction conflictuelle entre trois axes infrastructurels, trois ordres fondamentaux : l'économique, le politique, le symbolique. Cette invitation à penser la complexité du social, souligne combien il est nécessaire, dans l'analyse des sociétés contemporaines, de développer une approche pluridisciplinaire qui dépasse le clivage artificiel entre science politique, science économique et sciences de la communication.

## **1.2. La science économique : une science performative devant rompre avec l'hégémonie de la régulation par le marché**

Dans cette perspective pluridisciplinaire, intégrer dans l'analyse économique la dimension politique et symbolique<sup>2</sup>, ce n'est pas simplement revenir à une économie politique chère aux classiques. C'est prendre en compte toute la complexité de nos sociétés démocratique. Dès lors, « déséconomisciser » les esprits, ce n'est plus ignorer l'économie - ce qui reviendrait à nier une partie de notre réalité - mais proposer une nouvelle vision de l'économie, une économie non séparée de la réalité démocratique, mais régit, elle aussi, par le même mode de régulation : la délibération entre égaux. Pour ce faire, il convient, au préalable de dénaturiser la notion de marché.

Comme le souligne A. Caillé et J. L. Laville, « *L'existence d'un marché faiseur de prix est beaucoup plus ancienne que ne le croyait Polanyi* » (2007, p. 87), les auteurs citent

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple, G.S. Becker, *The Economic Approach to Human Behavior*, Chicago, The university of Chicago Press.

<sup>2</sup> Dimension symbolique de l'économie qui apparaît clairement dans un phénomène comme la finance islamique.

des études attestant de son existence en Chine au VII<sup>ème</sup> siècle avant Jésus Christ. Ces travaux historiques, comme le font remarquer les auteurs, ne font, en réalité, que renforcer un des grands apports de l'auteur de la grande transformation : la distinction entre marché et démocratie. La seconde ne naît pas du premier, même si les penseurs libéraux ont conceptualisé ensemble ces deux notions. Surtout, l'existence ancienne du marché, ne remet pas fondamentalement en cause, la distinction centrale que fait Polanyi entre la place de marché (le lieu des échanges physiques) et le marché autorégulateur (la fiction néoclassique à la base de la théorie orthodoxe). Le marché, institution permettant la fixation d'un prix par le jeu de l'offre et de la demande est une réalité empirique ancienne et universelle, mais le marché n'est pas le fruit d'une naturalité économique, il n'est pas le seul mode de régulation des échanges et il n'a pas toujours été le mode dominant de régulation des échanges. Reprenons rapidement ces trois points.

*Le marché n'est pas le fruit d'un processus auto régulateur naturel*

Contrairement aux affirmations de Hayek le marché, n'est pas un système auto régulateur surgit spontanément du désordre créateur du monde. L'anthropologie, les travaux de Mauss, en particulier son Essai sur le don (1923) montrent que si les sociétés primitives connaissent l'échange marchand, cet échange est inclus et subordonné à un ensemble de règles sociales régissant les échanges entre les tribus. Règles qu'un lecteur attentif de Mauss, C. Lévi Strauss, tentera de définir dans les Structures élémentaires de la parenté (1946). Or, on l'oublie souvent, cette théorie des échanges, le père du structuralisme ne la place pas sous le signe de l'économie, mais de la communication, les relations entre les sexes, étant, comme le langage une des « modalités d'une grande fonction de communication » (Lévi Strauss, 2010, p. 128). De même, Polanyi lui-même partant de la distinction entre commerce et marché montre comment, le second né du premier puis s'étend progressivement du local à l'international grâce à l'action prépondérante des autorités locales puis étatiques qui, pendant longtemps ont exercé un contrôle car « l'objectif était de garantir leur stabilité. C'était justement leur stabilité massive, et non leurs fluctuations occasionnelles, qui en faisait un facteur de plus en plus important dans la détermination des profits tirés du commerce ». (2007, p.65-66). Cette importance du politique dans l'instauration d'une économie de marché est également soulignée par la théorie de la régulation qui soulignent que nombres de formes institutionnelles nécessaires au marché comme la monnaie ou le droit naissent dans le politique (Boyer, 2004), ce que soutient aussi Hirschman rappelant combien le rôle éducatif de la loi et

le sens civique sont nécessaires au bon fonctionnement d'une économie de marché (Hirschman, 1984).

### *Le marché n'est pas le seul mode régulation des échanges*

Dans la Grande transformation, Polanyi identifie, en plus du marché, trois grands modes de régulation des échanges économiques :

**-la réciprocité** qui « *joue surtout en ce qui touche l'organisation sexuelle de la société, c'est-à-dire la famille et la parenté* » (p. 76) évidemment très présente dans les sociétés traditionnelles mais que l'on retrouve également aujourd'hui : « *Il est manifeste que l'économie du jardin et du ménage relève de ces relations sociale que l'on rapporte à la sage gestion et au civisme. Le principe général de réciprocité contribue à assurer et la production et la subsistance de la famille* » (P. 77).

**-La redistribution.** « *Si le principe de réciprocité est énormément facilité par le système institutionnel de symétrie [...], c'est le modèle institutionnel de centralité, présent jusqu'à un certain point dans tous les groupes humains qui rend compte de la collecte, de l'emmagasinage et de la redistribution des biens et des services* » (p. 78)

**-L'administration domestique.** Il s'agit de « *produire pour son propre usage* ». « *Son modèle est le groupe clos. Quelles que soient les entités très différentes – famille, village ou manoir – qui forment l'unité autarcique, le principe est invariablement le même, à savoir, celui de produire et d'emmagasiner pour la satisfaction des besoins des membres du groupe* » (p. 83-84). Dans des écrits ultérieurs, Polanyi a fait de l'administration domestique l'un des cas particuliers de la réciprocité (2008), mais des auteurs comme G. Roustang (2009) continue de faire de l'autoproduction une modalité spécifique des échanges économique

Nous faisons l'hypothèse que l'on peut ajouter un autre mode de régulation économique où les échanges entre acteurs ne sont pas dirigés par un principe utilitariste, ce mode de régulation mis en avant par B. Eme et J. L. Laville (1995) à travers la notion « d'espace public de proximité », c'est justement la délibération démocratique.

### *Le marché n'est pas toujours le mode dominant*

Pour Polanyi, on le sait, le marché ne devient un mode de régulation dominant que très tardivement à l'échelle humaine : « *On peut affirmer, en gros, que tous les systèmes économiques qui nous sont connus jusqu'à la fin de la féodalité en Europe occidentale étaient*

*organisés selon le principe soit de la réciprocité, soit de la redistribution, soit de l'administration domestique, soit d'une combinaison des trois* » (p. 85). Ce n'est selon lui, qu'à l'époque mercantiliste que les marchés, devenus « préoccupations principales de l'Etat » (p. 86) occupent une place centrale. Cependant, précise-t-il, ces marchés sont alors soumis à une réglementation étroite (Polanyi parle « d'enrégimentation ») et ce n'est qu'au dix-neuvième siècle, que surgit la fiction d'un marché autorégulateur qui allait considérablement transformer l'économie. Cette analyse historique est confirmée, avec une autre périodicité et un autre cadre théorique, par un historien qui pourtant, n'aimait pas beaucoup Polanyi, Fernand Braudel. Selon lui, l'économie devient un secteur dominant de la société (par rapport, à la culture ou à la politique) au fur et à mesure que l'économie de marché puis le capitalisme se développent en invisibilisant une grande partie de la « civilisation matérielle » que Braudel nomme « économie du rez-de-chaussée » : « *En Europe [...], l'économie en développement rapide a pris assez souvent le pas sur les autres secteurs à partir du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle, plus sûrement encore à partir du XVI<sup>e</sup>; elle les a obligés à se définir par rapport à elle et cette primauté qui s'affirme, nul doute que ce ne soit une des racines de la modernité précoce de l'étroit continent* » (Braudel, 1979, T2 p. 409)

Le marché, lieu de formation des prix, est une réalité empirique ancienne. C'est aussi une fiction théorique commode pour justifier l'existence d'une science « pure » détachée de l'analyse politique et symbolique du social. On ne saurait, pour autant assimiler économie et marché. L'économie repose sur des principes d'échanges bien plus nombreux que le principe de marché, le marché est une institution qui obéit à des logiques autres qu'économiques (politiques et symboliques). Dans une vision renouvelée de l'analyse économique qui fait de l'économie une dimension clef de nos sociétés démocratiques, mais qui replace l'ordre économique dans une société singulière marquée par l'horizon d'égalité entre altérité radicale, le marché ne peut plus être le point d'ancrage d'un nouveau paradigme économique. Dans une société démocratique, l'espace de médiation qui permet de réguler le conflit entre les trois ordres infrastructuraux, c'est l'espace public. Or, le mode de régulation fondateur de l'espace public, c'est la délibération...

## **2.-LA DELIBERATION MODE DE COORDINATION DOMINANT DANS LE PARADIGME DE L'ES**

Comme le souligne G. Hollard (2010), la théorie économique, à de rares exceptions près comme Hirschman (1984), ne prend pas en compte l'activité délibérative de l'être humain. Dans la théorie orthodoxe, l'homme agit comme un homo oeconomicus, il ne discute pas, ne justifie pas ses choix, ni ne cherche à persuader. Les choix économiques ne sont que la résultante de l'agrégation de préférence individuelle. Cette théorie du choix rationnel, se retrouve aussi dans une conception libérale de la démocratie. Pour cette dernière, l'espace public est l'espace de la publicisation de l'information. Par l'espace public, les citoyens s'informent et prennent, seuls, en conscience, leurs décisions. Celles-ci se matérialisent dans un vote dont le résultat est, une fois encore, l'agrégation des préférences individuelles. Contre cette vision singulièrement réductrice, la théorie délibérative rappelle que, lorsqu'il s'agit des affaires communes, les citoyens forment leurs opinions et leurs volontés dans la discussion collective. La théorie de la délibération postule que l'intérêt général est le produit d'une délibération collective permettant l'obtention d'un consensus autour du meilleur argument. Dans cette perspective, la crise actuelle est aussi une crise démocratique, dans la mesure où c'est l'absence de régulation démocratique du système financier qui a conduit celui-ci au bord du gouffre. Or, d'un point de vue théorique, l'économie solidaire est une économie démocratique. C'est en effet, un projet politique global, une utopie (Dacheux, 2007), qui propose de palier aux problèmes actuels par plus de démocratie. Il s'agit d'élargir la démocratie à l'ordre économique et de palier aux insuffisances de la représentation étatique par un surcroît de participation citoyenne. Cette économie qui vise la démocratisation passe forcément par la délibération dans l'espace public, puisque cette dernière constitue le cœur du processus démocratique (Habermas, 1997). C'est pourquoi, nous voudrions, dans cette seconde partie, montrer, sur le plan empirique que la délibération est un principe régulateur plus présent dans l'activité économique qu'on ne le croit (A), et qu'elle est, sur le plan théorique, un concept fondateur permettant d'élaborer un paradigme de l'ES venant contester radicalement une économie orthodoxe s'appuyant sur un concept de marché dont nous venons de rappeler la faiblesse (B).

## 2.1.- La délibération un mode de régulation déjà présent dans l'économie

En philosophie politique le concept de délibération et celui de « démocratie délibérative » a donné lieu à des centaines d'articles et d'essais. Nous n'allons pas, ici, entrer dans une discussion serrée des différentes thèses en présence. Plus modestement nous allons rappeler, une position, - centrale, mais critiquable et critiquée, - celle de J. Habermas. Ce n'est effectivement pas un hasard si ce philosophe allemand est utilisé par B. Eme et J. L. Laville dans leur conceptualisation de l'économie solidaire. En effet, ce penseur contemporain place la démocratie au cœur de son analyse. Cette dernière aboutit au concept de délibération par trois chemins convergents. Le premier, dans la lignée explicite de Rousseau consiste à penser des procédures permettant aux citoyens d'être non seulement destinataire du Droit mais de pouvoir aussi se sentir auteur de ce droit. Or la participation au débat public, donne la faculté aux citoyens de prendre part à l'élaboration de la norme qui s'imposera à lui. Le second, inscrit dans une réflexion critique sur la place de l'expert et de la technique dans notre société, fait de la délibération un moyen de reprendre sa vie en main, de lutter contre la dépossession de notre destin par l'idéologie techno-scientifique. Le troisième, ancré dans une réflexion sociologie sur les théories de l'action et une réflexion philosophique sur la raison, vise à rappeler la pluralité de la raison. A côté d'une raison instrumentale (d'un agir stratégique), existe une raison intersubjective (un agir communicationnel) qui se déploie, justement dans la délibération collective. A la rencontre de ces trois chemins la délibération devient pour Habermas le concept central de la démocratie. Comme l'ordre économique est l'un des constituants de la société démocratique, c'est tout naturellement que nous pensons qu'il doit être au cœur d'une économie démocratique.

Il convient, ici, de marquer notre différence avec les théories de la délibération. Contrairement à ces théories liées à la philosophie, nous proposons une définition de la délibération qui s'inspire des travaux réalisés en sciences de la communication. Ces derniers, bien entendus, discutent les travaux d'Habermas, mais remettent en cause trois points essentiels de la définition classique de la délibération : un échange langagier rationnel entre égaux qui sous certaines conditions éthiques qui doivent impérativement être respectées permet un accord consensuel.

**-Un, le langage n'est qu'un élément de la communication.** Dans la communication intersubjective, le sens ne provient pas uniquement du logos, la communication non verbales (postures, vêtements, gestes), la situation de communication (disposition des intervenants,

bruis extérieurs, dispositifs techniques etc.) et le contexte (politique, culturel,) sont eux aussi producteurs de sens qui sont pris en compte par les délibérants.

**-Deux, une communication à visée politique n'est jamais totalement rationnelle.** Même dans une discussion purement rationnelle, il ya toujours, comme le rappelait Aristote, une part de rhétorique, de mise en sens visant à renforcer l'impact de l'argument. De même, la passion anime les parties prenantes qui cherchent plus souvent à convaincre qu'à découvrir collectivement la solution la plus rationnelle. Dans cette perspective, la démocratie est plus un conflit intégrateur au sens de Simmel, qu'une procédure délibérative au sens d'Habermas.

**-Trois, l'égalité des acteurs n'est que formelle elle n'est pas réelle.** Pour intervenir dans un débat les acteurs n'ont ni les mêmes ressources symboliques, ni les mêmes capacités communicationnelles ni le même poids social. Si chacun est censé pouvoir intervenir librement, la parole de certains acteurs pèse souvent plus que d'autres.

Il convient donc de préciser notre propos, la délibération (au sens habermassien du terme) est, en réalité très peu présente dans la réalité empirique. Par contre, la délibération, entendue comme construction de normes communes à travers la confrontation de points de vue différents portés par des acteurs égaux en droit (un homme une voix), est un processus très répandu dans nos sociétés. C'est déjà une réalité économique dans notre société capitaliste en mutation. En effet, les nouvelles formes d'organisations du travail et du management mis en lumière par Boltanski et Capiello (1999), s'appuient sur des délibérations collectives. Comme le montre P. Zarifian (1996) ces délibérations collectives que l'on retrouve autour des « groupes de projets » de la mise en place de cercles de qualité ne remettent pas en cause la coupure entre décision et exécution au niveau stratégique, mais au niveau opérationnel, conduit à une meilleure intercompréhension entre acteurs ce qui favorise la conduite du changement organisationnel. On retrouve également, ces pratiques de délibération collective dans certains modes de gestion des biens collectifs décrit par E. Ostrom (1990). Comme le montre cette politicologue célébré par les économistes, dans de nombreux cas, la gestion de biens naturels et plus efficiente et plus durable quand elle est pris en charge par une communauté délibérante que lorsqu'elle est confiée aux mécanismes du marché. De même, dans nos sociétés européenne où les services jouent un rôle croissant (Gadrey, 2004), trouve place, à côté du taylorisation des services, des expériences de co-construction de services entres usagers, pouvoirs publics et entreprises. En effet, dans les expériences rassemblées par E. Heurgon (2006), on voit que en milieu rural, autour des parcs régionaux ou des lignes SNCF, la volonté de construire un développement durable se traduit, parfois, par la création d'instances de concertations permettant aux parties prenantes de concilier leurs point de vue,

afin de définir un service donnant satisfaction à tous. Cette création d'intelligence collective par la délibération des intéressés se retrouve également, de manière cette fois beaucoup plus marquée dans l'émergence de ce que certains nomment une « société de connaissance » (Durampart, 2010) et que d'autres appellent « capitalisme cognitif » (Azaïs, Corsini, Dieuaide (2000) ». Même s'il est trop tôt pour voir si la montée de l'immatériel (Gorz, 2003) produira un changement de société radical ou une simple évolution du système productif, on peut d'ores et déjà constater que la délibération est au cœur des succès les plus remarquables de cette nouvelle économie. A cet égard Wikipédia est sans doute l'exemple le plus connu, mais N. Auray (2007) cite de nombreux autres exemples où des communautés en ligne participative ont inventé des règles démocratiques délibératives (comme le veto relatif) permettant tout à la fois de conjuguer performance (production d'un logiciel, par exemple) et démocratie (possibilité de chacun de faire des propositions à la communauté qui valide). Cette délibération que l'on voit émerger dans les interstices de l'économie actuelle se retrouve également, beaucoup plus visible, au niveau international, puisque des conférences mondiales autour du climat, les cycles de négociations de l'OMC où les récents débats autour de la régulation de l'économie au G-20 montrent clairement, que la délibération est perçue par les Etats comme un moyen de créer du développement économique. Certes, ces marchandages diplomatiques sont loin de l'éthique de la délibération chère à Habermas et ne sont pas forcément portés par des représentants démocratiquement élus, mais ils sont, via les médias, de plus en plus soumis à la publicisation, et c'est bien dans la confrontation d'arguments qu'est cherchée l'émergence d'une solution bénéfique pour tous et non dans l'ajustement automatique de l'offre et de la demande. On le voit, si on regarde avec attention la réalité économique on découvre que la délibération est bien plus présente qu'on ne le croit dans nos sociétés contemporaines. Cette présence est certes marginale dans l'économie capitaliste, elle est, par contre, tout à fait massive dans l'économie solidaire.

## **2.2. La délibération un mode de régulation qui caractérise l'économie solidaire.**

Comme le montre très bien Laurent Fraisse (2003), les initiatives solidaires par la mise en œuvre « d'espaces publics de proximité » non seulement donnent de la substance projet politique de l'ESS de « démocratisation de l'économie » mais aussi et surtout prouvent que la délibération collective, principe démocratique fondamental, constitue au même titre que les arbitrages de marché ou la régulation étatique un principe économique. Ainsi, dans la pratique, au niveau microéconomique, il existe bien d'ores et déjà une troisième voie dans la façon de concevoir l'économie.

Pour l'analyse libérale, le marché est autorégulateur, les prix guident les décisions économiques des agents et les font spontanément correspondre aux attentes et aux intérêts de l'ensemble. Dans le cadre d'une économie de marché, la production se fera conformément au principe de rentabilité économique, la distribution du revenu sera fonction de l'apport productif de chacun et la dépense sera régulée par le seul mécanisme de prix de marché. L'analyse keynésienne, a montré l'insuffisance des mécanismes de marché pour concourir seuls à l'organisation économique ; ces mécanismes pouvant déboucher sur la crise économique et une sous utilisation des facteurs de production. L'Etat doit donc intervenir dans les différentes sphères économiques : produire dans une logique de rentabilité sociale, redistribuer des revenus et soutenir la demande.

Selon ces deux paradigmes dominants, les variables économiques fondamentales (la fixation du prix, les taux d'intérêt, la nature des biens à produire, la répartition des revenus, la façon de consommer etc.) ne sont pas du ressort des agents économique, car fixé soit par les loi de la concurrence) ou par la puissance publique.

C'est contre cet autoritarisme de marché et/ou d'Etat, que les pratiques solidaires se lèvent. Elles entendent affirmer la possibilité de produire, distribuer et dépenser « autrement », en demandant leur avis aux parties prenantes, c'est à dire en assujettissant les variables économiques aux décisions émanant de la délibération collective.

En saisissant ces pratiques dans des grilles d'analyse relatives à chaque pôle du circuit économique (production de valeur, distribution du revenu, et dépense), il est possible de révéler le caractère adaptatif et/ou alternatif<sup>3</sup> aux critères de fonctionnement privilégiés par les deux paradigmes économiques dominants. Comme nous n'avons pas, ici, assez de place pour présenter notre travail à chacun des pôles de ce circuit, nous nous contenterons d'un seul : celui de la dépense.

### ***...Echanger et dépenser autrement.***

Le paradigme néoclassique donne un rôle dominant au mécanisme de prix pour orchestrer la dépense de la valeur créée. Le marché par confrontation de l'offre et de la demande fait apparaître un prix de marché permettant l'échange. A court terme, le prix permet de réaliser un équilibre entre les intentions de consommation et les intentions de vente. En ce sens, c'est un mode de gestion de la rareté, ce qui ne signifie nullement la satisfaction de tous,

---

<sup>3</sup> Lorsqu'il s'agit d'inventer de nouveaux principes nous parlerons de principes « alternatifs », lorsqu'il s'agit d'utiliser les principes dominants en les adaptant à une logique solidaire, nous parlerons de principes « adaptés »

les consommateurs ne pouvant s'acquitter du prix étant écartés de l'échange, et les offreurs ne pouvant rentrer dans leurs coûts à ce prix étant eux aussi exclus. A long terme, le prix oriente l'activité productive et affecte les facteurs de production vers les marchés les plus rentables, là où la demande solvable est la plus forte. Dans le cadre du modèle de référence, celui de la concurrence pure et parfaite, les acteurs n'ont pas de rôle dans la fixation des prix et l'orientation de la dépense ; ce sont les mécanismes de marché qui sont tout puissants.

Keynes ne critique pas fondamentalement le rôle des prix dans la détermination de la dépense. Il pense cependant qu'à court terme, les prix sont rigides, c'est-à-dire que les ajustements ne se font pas par les prix mais par les quantités. Ainsi, sur le marché au niveau de la dépense, il peut très bien y avoir des insuffisances ou déséquilibres liés aux anticipations des entrepreneurs et à l'imperfection de ces dernières. Dans ce cas, c'est à l'Etat de pallier ces imperfections.

Le régime de concurrence auquel ces deux paradigmes se réfèrent pour défendre la liberté des marchés dans la fixation des prix n'est qu'un modèle très éloigné de la réalité actuelle, où des oligopoles déterminent les prix à leur avantage, au détriment des consommateurs, et imposent à leurs fournisseurs des conditions tarifaires ne leur permettant pas toujours de survivre. De plus, dans un monde où les capitaux circulent sans entraves, il est de plus en plus difficile pour l'Etat de réglementer les prix, de garantir une situation proche de la concurrence pure et parfaite et de lutter contre l'instabilité de la valeur de certains marchés (matières premières, produits agricoles, etc.).

Ainsi, les organismes d'économie solidaire, analysés dans le tableau suivant (schéma 3) revendiquent tous une volonté d'engagement citoyen, une responsabilité sociale échappant à la logique marchande sans pour autant reposer sur une réglementation par l'Etat des échanges. Cette revendication commune se traduisant, une fois encore par des pratiques se situant dans l'alternative ou dans l'adaptation des logiques dénoncées.

**Echanges et dépenses régis par les prix de marchés**

Alternative	Crèches parentales	Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS)
Adaptation	Jardins de l'insertion	Commerce équitable
	Adaptation	Alternative

**Echanges et dépenses régis par l'Etat**

*Schéma 3 : Les pratiques d'économie solidaire entre régulation et alternative aux règles dominantes de la dépense et de l'échange.*

Tout d'abord, en matière d'atténuation des échanges par les prix du marché, nous trouvons les **jardins de l'insertion** (ex : jardins de cocagne) qui se servent des marchés locaux pour promouvoir la vente de la production de personnes en insertion. Ici les prix ne résultent pas uniquement de la confrontation de l'offre et de la demande, ils sont influencés par les aides provenant de l'Etat ainsi que par l'engagement citoyen des consommateurs en faveur des personnes défavorisées. Dans l'alternative pure, nous trouvons les **réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS)** qui instaurent une production et une distribution des savoirs basées sur le don et l'apprentissage réciproque, les faisant ainsi échapper aux règles classiques de l'échange et au statut de marchandises. Entre ces deux positions, se situent les **crèches parentales** qui, par leur fonctionnement mêlant participation bénévole et aide de l'Etat, adaptent le paiement du service au prix de marché. Le **commerce équitable**, cherche à lutter contre le commerce inéquitable des multinationales tout en suppléant au niveau mondial à une régulation publique qui tarde à se mettre en place. Pour ce faire, Il se fonde sur un engagement réciproque des offreurs et des demandeurs. D'un côté, les acheteurs fixent le prix à long terme, en tenant compte des coûts réels de production et en participant directement (conseils, financements etc.) à la mise en place de la production. De l'autre côté, les producteurs s'engagent à organiser la production de manière démocratique, à respecter l'environnement et les droits sociaux tout en finançant le développement local (Bucolo, 2003). Même si le commerce équitable s'inscrit dans une démarche de marché semblant

s'opposer à l'intervention publique (*trade not aid*)<sup>4</sup>, cette initiative née en Europe nous permet d'entrevoir une alternative théorique à la détermination de l'échange par les prix de marché. Il y a, d'une part, une volonté de co-construction de l'offre et de la demande, qui se traduit par une délibération et un accord sur le prix (ce n'est donc plus un ajustement mécanique de l'offre et de la demande qui est à l'origine de la détermination théorique du prix) et, d'autre part, une prise en compte des externalités négatives et positives dans cette co-construction coopérative.

Comme nous l'avons montré, les pratiques d'économie solidaires participent, avec des critères de décision renouvelés par la délibération collective, aux activités économiques fondamentales du système économique. Cela illustre la possibilité de fonder les principes d'une nouvelle vision économique en révisant, à la lumière des initiatives solidaires, les fondements théoriques de l'organisation économique. Une telle vision, plus ou moins alternative, semble non seulement possible mais aussi nécessaire pour sortir l'actuelle impasse systémique.

### **Conclusion générale**

Il faut pour comprendre la réalité économique actuelle non seulement réconcilier l'économique et le politique, mais intégrer le symbolique dans nos réflexions. En effet, si dans une perspective positiviste défendue par K. Popper (1959), le chercheur et la réalité sont deux éléments distincts, dans une perspective relativiste soutenue par P. Feyerabend (1979), la perception de chaque chercheur s'inscrit dans le contexte d'une époque donnée. Le chercheur n'accède au monde qu'à travers un prisme qui s'impose à tous : le symbolique. Le symbolique, dans l'acception, la plus courante, celle que Lévi-Strauss puis Lacan ont donné à la suite des travaux de Mauss (Tarot, 2003), est ce qui donne sens à la société. Plus précisément, le symbolique est la société qui se comprend elle-même. La recherche hérite du symbolique, mais en retour, la science, dont l'une des tâches essentielles est de donner une vision intelligible du monde, participe à la construction du symbolique, donc de la société. Une des sciences sociale où cette dimension performative est la plus forte est la science économique (Callon, 2006). En effet, la science économique n'est pas une science confinée, elle alimente une représentation sociale de ce qu'est l'économie. Or, toute représentation de

---

<sup>4</sup> Si, dans un premier temps, il s'agit de refuser l'aide de l'Etat pour renforcer les capacités d'agir des citoyens, dans un second temps, les acteurs du commerce équitable réclament, au niveau international, la mise en place de mécanismes économiques permettant de mieux réguler les prix du commerce mondial. Le rapport à l'intervention publique est donc bien plus ambivalent que le slogan (*trade no aid*) ne le laisse supposer.

l'économie est, aussi, une représentation de ce qu'est la société. Or ces représentations ont, en retour, des effets de réalités puissants que l'on songe par exemple à ces « fameuses lois du marché » qui s'imposent aux Etats ou à ses relations « clients fournisseurs » qui se substituent, dans certaines grandes entreprises, aux relations entre collègues. Dans ces conditions, proposer une autre vision de l'économie, c'est proposer une nouvelle représentation qui puisse se substituer à celle qui domine. C'est pourquoi, nous proposons, de remplacer l'idéal type de marché, par celui de délibération. Le premier repose sur une construction théorique séparant l'économie du reste de la société démocratique, le second étend un principe de régulation politique à l'ensemble des ordres composants la démocratie. Cette substitution théorique n'est pas qu'une pure construction de l'esprit, puisqu'elle s'ancre, empiriquement dans les pratiques d'économie solidaire et repose sur l'observation du contexte actuel. Dans une crise financière invitant à remettre en cause les dogmes dominant, dans une économie de la connaissance dont le discours de légitimation est la coopération, dans nos sociétés européennes où les services à la personne occupent une place croissante, la délibération peut devenir le concept central qui à l'image du concept de marché dans l'économie orthodoxe, peut fonder une nouvelle conception de l'économie.

## BIBLIOGRAPHIE

- Auray N., (2007), « Le modèle souverainiste des communautés en ligne », Hermès, N°47.
- Azaïs C., Corsini A., Dieuaide P. (2000), Vers un capitalisme cognitif, Paris, L'Harmattan.
- Bayon D. (1999), Les systèmes d'échanges locaux, pour un vrai débat, Levallois-Perret, Editions Yves Michel.
- Boltanski L. Capiello E. (1999), Le nouvel esprit du capitalisme, Gallimard, Paris.
- Boyer R. (2004), La théorie de la régulation. Les fondamentaux, Paris, La découverte.
- Braudel F. (1979), Civilisation matérielle, économie et capitalisme, trois tomes, Armand Colin, 1979.
- Bucolo E. (2003), « Le commerce équitable », Hermès N°36.
- Caillé A. (2008), « Présentation », Mauss N°30.
- Callon M. (2006), « What does it mean to say that economics is performative ? » <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00091596/en/>
- Castoriadis C. (1975), L'institution imaginaire de la société, Paris, Seuil.
- Dacheux E., Goujon D. (2007), « Définir l'économie : la responsabilité épistémologique de l'économie solidaire », communication au colloque RIUESS, Rennes, 2007.
- Durampart M. (2010), Sociétés de la connaissance, fractures et évolutions, Paris, CNRS éditions, coll. Les Essentiels.
- Dourson F. (2010), « La décroissance et l'ESS à la lumière de la théorie institutionnelle de Polanyi » in Dacheux E., Goujon D. (dir.), Réconcilier l'économie et le politique, Tours, Michel Houdiart éditions.
- Eme B, Laville J.L. (1995), « Economie plurielle, économie solidaire », MAUSS, N°4.
- Ferraton C. (2006), Associations et coopératives : une autre histoire de l'économie, Ramonville-St Agne, Eres.
- Frere B. (2009), Le nouvel esprit solidaire, Paris, Desclée de Brouwer.
- Feyerabend (1979), Adieu la raison, Paris, Seuil.
- Forgues E., (2000), « Vers un tournant symbolique post structuraliste en sciences sociales », Religioglogiques, N°22.
- Fraisse L. (2003), « Economie solidaire et démocratisation de l'économie », Hermès N°36.
- Gadrey J., Socio-économie des services, ed. La Découverte, coll. Repères, 2004.
- Gorz A. (2003), L'immatériel, Paris, Galilée.
- Heurgon E. (dir.) (2007), Le développement durable c'est enfin le bonheur !, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube
- Habermas, J. (1978), L'Espace public, Paris, Payot.
- Hermès (2003), Economie solidaire et démocratie, Hermès, N°36, Cnrs éditions, Paris.
- Hirschman, A.O. (1984), L'économie comme science morale et politique, Paris, Editions de l'EHESS.
- Hollard G. « La délibération dans la théorie économique » [http://www.cairn.info/article.php?ID\\_ARTICLE=CEP\\_047\\_0173](http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=CEP_047_0173) (consulté le 12/05/2010).
- Keynes JM (2002), La pauvreté dans l'abondance, Paris (1925-1937), Gallimard.
- Lafrance J-P., (2010), Critique de la société de l'information, Paris, CNRS éditions, coll. Les Essentiels.
- Lefort, C (1986), Essai sur le politique, Paris, Seuil.
- Lanciano E, Dumain A. (2010), « Comment ne pas faire de commerce tout en en faisant ? Le cas de systèmes de paniers dits alternatifs en agglomération lyonnaise » in Dacheux E. Goujon D. (dir), Réconcilier l'économie et la démocratie, Tour, Michel Houdiart.
- Laville J.L., Eme B. (2005), « Economie solidaire » in Laville J.L., Cattani A.D. (2005), Dictionnaire de l'autre économie, Desclée de Brouwer, Paris.

- Lefort C. (1986), *Essai sur le politique*, Seuil, Paris.
- Levi-Strauss C. (2010), *Les structures élémentaires de la parenté* (première édition 1946), Paris, Flammarion/Le Monde.
- Mauss M. (1923), *Essai sur le don*, étude publiée dans *l'Année sociologique*, 1923-1924, rééd. in Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Puf, coll. « Quadrige », 2001.
- Ostrom E. (1990), *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, London, Cambridge University Press.
- Polanyi K., (1983), *La grande transformation*, Paris, Gallimard (1944).
- Polanyi K. (2007), « Le Sophisme économiciste », MAUSS, N°29.
- Popper K. (1959), *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot.
- Zarifian P (1996). *Travail et communication. Essai sociologique sur le travail dans la grande entreprise industrielle* Paris, PUF.